

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nourira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA (CMC-DFK International) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK), **annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel du CMF n° 5582 du 5 avril 2018**

Bilan Exercice clos le 31 décembre 2017 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	194 278	90 520
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	492 669	272 416
AC3 Créances sur la clientèle	3	4 060 301	3 654 368
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	1 021 409	835 510
AC5 Portefeuille d'investissement	5	493 604	461 904
AC6 Valeurs immobilisées	6	68 833	64 514
AC7 Autres actifs	7	42 565	40 640
TOTAL ACTIF		6 373 659	5 419 872
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	657 000	470 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	161 800	95 197
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 689 210	4 082 787
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	248 017	149 186
PA5 Autres passifs	12	55 496	67 670
TOTAL PASSIF		5 811 523	4 864 840
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves		431 988	408 838
CP5 Résultats reportés		44	7
CP6 Résultat de l'exercice		30 104	46 187
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	562 136	555 032
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 373 659	5 419 872

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2017
 (Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2017	31.12.2016
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	14	514 721	499 920
HB02	Crédits documentaires	15	390 602	275 191
HB03	Actifs donnés en garantie	16	659 000	470 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 564 323	1 245 111
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		17		
HB04	Engagements de financement donnés		209 980	150 511
HB05	Engagements sur titres		3 050	500
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			213 030	151 011
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	18	588 595	373 203

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017
 (Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	273 600	240 011
PR2	Commissions (en produits)	20	59 353	54 618
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	84 507	68 096
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	21 470	19 464
Total produits d'exploitation bancaire			438 930	382 189
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	192 193	160 116
CH2	Commissions encourues		10 421	9 723
Total charges d'exploitation bancaire			202 614	169 839
PRODUIT NET BANCAIRE			236 316	212 350
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(52 785)	(33 078)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(8 070)	(6 672)
PR7	Autres produits d'exploitation		109	108
CH6	Frais de Personnel	26	(81 525)	(74 207)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(40 205)	(35 555)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(12 996)	(11 769)
RESULTAT D'EXPLOITATION			40 844	51 177
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(9 478)	150
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 142)	(1 747)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			30 224	49 580
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(120)	(3 393)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			30 104	46 187
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			30 104	46 187
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		30	0,301	0,462

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		414 471	368 176
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(203 847)	(168 888)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(42 985)	10 087
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(478 346)	(339 983)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		586 868	212 290
Titres de placement		(166 472)	191 996
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(81 814)	(71 318)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(34 854)	(28 509)
Impôt sur les sociétés		(6 667)	(2 523)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(13 646)	171 328
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 449	19 649
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(36 230)	(26 554)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(15 328)	(10 375)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(33 109)	(17 280)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		38 660	-
Remboursement d'emprunts		(7 647)	(8 347)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		67 150	22 834
Dividendes versés		(23 000)	(23 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		75 163	(8 513)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		28 408	145 535
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(249 767)	(395 302)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	(221 359)	(249 767)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2017, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

§ Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

§ Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

§ Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;

§ Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;

§ Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Ø Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

▪ **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2016.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2017 sur la même proportion en 2016. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.
 - **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- § des agios réservés ;
- § des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- § des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- § des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

▪ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique :**

En application de la circulaire BCT n°2017-05, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

▪ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

§ Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;

§ Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

§ Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;

§ Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

§ Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

§ Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres:

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

§ Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

§ Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

§ Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 194 278 KDT au 31 décembre 2017 contre 90 520 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 103 758 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	37 169	31 396
Compte courant BCT	157 084	59 083
Compte courant postal	20	20
IBS Transport de fonds	-	17
Traveller's Chèques	5	4
Total	194 278	90 520

Note2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 492 669 KDT au décembre 2017 contre 272 416 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 220 253 KDT.

31

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	167 040	69 599
Prêts aux établissements bancaires	267 440	150 313
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements bancaires	947	551
Total créances sur établissements bancaires	435 427	220 463
Avoirs en compte sur les établissements financiers	10 586	8 849
Prêts aux établissements financiers	45 878	42 721
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements financiers	778	383
Total créances sur établissements financiers	57 242	51 953
Total	492 669	272 416

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	167 040	-	-	-	167 040
Prêts aux établissements bancaires	252 760	14 680	-	-	267 440
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements bancaires	947	-	-	-	947
Total créances sur établissements bancaires	420 747	14 680	-	-	435 427
Avoirs en compte sur les établissements financiers	10 586	-	-	-	10 586
Prêts aux établissements financiers	45 878	-	-	-	45 878
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements financiers	778	-	-	-	778
Total créances sur établissements financiers	57 242	-	-	-	57 242
Total	477 989	14 680	-	-	492 669

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	167 040	167 040
Prêts aux établissements bancaires	-	-	267 440	267 440
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements bancaires	-	-	947	947
Total créances sur établissements bancaires	-	-	435 427	435 427
Avoirs en compte sur les établissements financiers	10 586	-	-	10 586
Prêts aux établissements financiers	16 947	-	28 931	45 878
Créances rattachées sur les avoires et prêts aux établissements financiers	26	-	752	778
Total créances sur établissements financiers	27 559	-	29 683	57 242
Total	27 559	-	465 110	492 669

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde net de 4 060 301 KDT contre 3 654 368 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 405 933 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	506 163	445 560
Avances sur placements à terme	25 061	10 954
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	10 357	5 478
Total comptes débiteurs & Autres créances	541 581	461 992
Portefeuille Escompte	400 653	328 024
Crédits à la clientèle non échus	2 911 008	2 726 282
Créances douteuses et litigieuses	210 360	165 805
Produits à recevoir	28 050	24 142
Produits perçus d'avance	(8 727)	(4 965)
Créances impayées	221 877	169 586
Total autres concours à la clientèle	3 763 221	3 408 874
Crédits sur ressources spéciales extérieures	119 280	68 388
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	804	744
Total Crédits sur ressources spéciales	120 084	69 132
Total brut des crédits accordés à la clientèle	4 424 886	3 939 998
A déduire couverture :		
Agios réservés	(91 138)	(66 847)
Provisions	(273 447)	(218 783)
Total Provisions et agios	(364 585)	(285 630)
Total net des créances sur la clientèle	4 060 301	3 654 368

Au 31 décembre 2017, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 228 millions de dinars contre 180 millions de dinars au 31 décembre 2016.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Montant brut des créances classées	554 001	319 623
Provision au 31/12/N-1	192 679	186 875

Dotation de l'exercice	48 435	32 396
Reprise de l'exercice	(1 699)	(4 983)
Reclassements N	1 629	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	(21 609)
Provision au 31/12/N	241 044	192 679
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	32 403	26 104
Total net des créances	280 554	100 840

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Montant brut des créances classées	554 001	319 623
Agios réservés au 31/12/N-1	66 847	55 917
Dotation de l'exercice	20 450	23 637
Reprise de l'exercice	(2 268)	(12 707)
Reclassements N	6 109	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	91 138	66 847
Total brut des crédits accordés à la clientèle	462 863	252 776

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	436 814	69 349	506 163
Portefeuille Escompte	397 965	2 688	400 653
Créances sur la clientèle non échues	2 875 851	154 437	3 030 288
Créances douteuses et litigieuses	-	210 360	210 360
Produits à recevoir	25 479	3 375	28 854
Produits perçus d'avance	(8 658)	(69)	(8 727)
Créances impayées	108 016	113 861	221 877
Total engagement bilan	3 835 467	554 001	4 389 468
Engagements hors bilan	701 438	3 938	705 376
Total engagement brut	4 536 905	557 939	5 094 844
Agios réservés	(1 590)	(89 548)	(91 138)
Provisions	(21 412)	(252 035)	(273 447)
Total agios réservés et provisions	(23 002)	(341 583)	(364 585)
Total engagement net	4 513 903	216 356	4 730 259

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	506 163	-	-	-	506 163
Avances sur placements à terme	23 359	1 385	317	-	25 061
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	10 357	-	-	-	10 357
Total comptes débiteurs & Autres créances	539 879	1 385	317	-	541 581
Portefeuille Escompte	340 158	60 285	210	-	400 653
Crédits à la clientèle non échus	765 690	509 622	1 116 334	519 362	2 911 008
Créances douteuses et litigieuses	210 360	-	-	-	210 360

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Produits à recevoir	28 050	-	-	-	28 050
Produits perçus d'avance	(8 727)	-	-	-	(8 727)
Créances impayées	221 877	-	-	-	221 877
Total autres concours à la clientèle	1 557 408	569 907	1 116 544	519 362	3 763 221
Crédits sur ressources spéciales extérieures	17 130	14 088	52 769	35 293	119 280
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	804	-	-	-	804
Total Crédits sur ressources spéciales	17 934	14 088	52 769	35 293	120 084
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 115 221	585 380	1 169 630	554 655	4 424 886

Note4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 021 409 KDT au 31 décembre 2017, contre 835 510 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 185 899 KDT.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres de transaction	-	-
Titres de placement	1 021 409	835 510
<u>Titres à revenu fixe</u>	1 021 409	835 510
Bons de Trésor	977 942	809 762
Décotes	(2 510)	(1 992)
Primes	12 081	5 441
Créances rattachées / Bons de trésor	33 896	22 299
<u>Titres à revenu variable</u>	-	-
Total	1 021 409	835 510

Ventilation du Portefeuille-titres commercial par devise :

Désignation	Dianr	Devise	Total
Titres de transaction	-	-	-
Titres de placement	771 459	249 950	1 021 409
<u>Titres à revenu fixe</u>	771 459	249 950	1 021 409
Bons de Trésor	736 967	240 975	977 942
Décotes	(295)	(2 215)	(2 510)
Primes	6 676	5 405	12 081
Créances rattachées / Bons de trésor	28 111	5 785	33 896
<u>Titres à revenu variable</u>	=	-	-
Total	771 459	249 950	1 021 409

Ventilation du Portefeuille-titres commercial par nature de l'émetteur :

Désignation	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	1 021 409	-	-	-	1 021 409
<u>Titres à revenu fixe</u>	1 021 409	=	=	=	1 021 409
Bons de Trésor	977 942	-	-	-	977 942

Décotes	(2 510)	-	-	-	(2 510)
Primes	12 081	-	-	-	12 081
Créances rattachées / Bons de trésor	33 896	-	-	-	33 896
Titres à revenu variable	=	=	=	=	=
Total	1 021 409	-	-	-	1 021 409

Note5 : Portefeuille d'investissement.

5.1 Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 493 604 KDT au 31 décembre 2017, contre 461 904 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation nette de 31 700 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres d'investissement (1)	440 478	411 694
Parts dans les entreprises liées (2)	32 728	30 728
Titres de participations (3)	44 632	37 556
Participation avec convention en rétrocession (4)	-	1 630
Créances rattachées	12 272	16 257
Total brut du portefeuille d'investissement	530 110	497 865
Provisions	(36 506)	(30 275)
Plus-value réservées	-	(5 686)
Total provisions et plus-value réservées	(36 506)	(35 961)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	493 604	461 904

5.1 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur Brute 31.12.16	104 348	307 346	-	38 056	30 728	1 630	482 108
Montant restant à libérer	-	-	-	(500)	-	-	(500)
Créances rattachées	3 188	7 383	-	-	-	5 686	16 257
Provisions & Agios réservés 31.12.16	-	(22 967)	-	(3 671)	(2 007)	(7 316)	(35 961)
Total net au 31.12.16	107 536	291 762	-	33 885	28 721	-	461 904
Acquisition 2017	17 507	34 000	2 000	12 036	2 000	-	67 543
Cession / Remboursements 2017	(23 817)	(906)	-	(2 410)	-	-	(27 133)
Reclassements 2017	-	-	-	-	-	(1 630)	(1 630)
Valeur Brute 31.12.17	98 038	340 440	2 000	47 682	32 728	-	520 888
Montant restant à libérer	-	-	-	(3 050)	-	-	(3 050)
Créances rattachées	4 188	8 020	64	-	-	-	12 272
Dotation	-	(8 518)	-	(427)	-	-	(8 945)
Reprise	-	-	-	874	210	-	1 084
Reclassements 2017	-	-	-	-	-	7 316	7 316
Provisions & Agios réservés 31.12.17	-	(31 485)	-	(3 224)	(1 797)	-	(36 506)
Total net au 31.12.17	102 226	316 975	2 064	41 408	30 931	-	493 604

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Obligations (1.1)	102 226	107 536
Obligations brutes	98 038	104 348
Créances rattachées	4 188	3 188
Fonds gérés (1.2)	316 975	291 762
Encours brut des fonds gérés	340 440	307 346
Provision sur fonds gérés	(31 485)	(22 967)
Créances rattachées	8 020	7 383
Total net au 31.12.17	419 201	399 298

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit:

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 866	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	800	20 000
ATL 2015/1	2 400	40 000
ATTIJARI BANK	143	10 000
BH Subordonné 2015	2 400	40 000
BH 2009	1 845	30 000
BTE 2010	1 290	43 000
BTE 2011	2 000	50 000
BTE 2016	1 000	10 000
BNA 2011	5 000	50 000
BNA SUB 2017/2	4 500	45 000
CIL SUB/08	400	10 000
UIB SUB 2015	1 800	30 000
FCC BIAT 1	112	5 000
FCC BIAT 2	1 078	5 500
UIB 2011	800	20 000
STB SUB 2011	1 428	50 000
ATL 2011	2 000	50 000
ATL 2017/1	5 000	50 000
ATL SUB 2017	1 000	10 000
STB SUB 2017/1	2 000	20 000
BTL 2017-1	1 000	10 000
CDC2012	10 000	-
CIL 2012	300	15 000
TUNISIE LEASING SUB 2013	600	30 000
EL WIFACK LEASING	600	30 000
BH 2013/1	2 996	70 000
AIL 2013	400	20 000
TUNISIE LEASING 2013-1	400	20 000
UNIFACTOR 2013	600	30 000
ATL 2013/2	3 000	50 000
ATL 2014/2	1 600	40 000

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
Emprunt National	24 000	300 000
UNIFACTOR 2015	1 600	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	1 600	20 000
ATL 2015/2	2 280	28 500
BH SUB 2016/1 TV	1 600	20 000
BH SUB 2016/1 TF	800	10 000
BH SUB 2017	2 000	20 000
SERVICOM 2016	2 000	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	800	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	1 000	10 000
Total	98 038	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 340 440 KDT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.17
Fonds ATD SICAR	329 937	8 094	338 031	26 318
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	(70)	8 075	4 434
Fonds STB SICAR	180	(2)	178	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	(1)	927	411
Fonds SENED SICAR	1 250	(1)	1 249	142
Total	340 440	8 020	348 460	31 485

(2) Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 32 729 KDT au 31 décembre 2017. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2017
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	87,80%	1 788	56
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	144
ATI	3 077	486 425	42,11%	-	170
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 957
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 060	13,91%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,08%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,52%	-	8
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	3,00%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	5
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	63
IRADET 20	70	7 000	15,85%	-	2

IRADETT 50	70	7 000	15,79%	-	1
IRADETT100	70	7 000	34,23%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	23,93%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,16%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,14%	-	3
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
Total	32 729			1 797	2 416

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres de participation	47 682	38 056
Provisions sur titres de participation	(3 224)	(3 671)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(3 050)	(500)
Total	41 408	33 885

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions
Titres cotés	1 356			-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580		-
Titres non cotés	43 276			3 224
TUNISIE CLEARING	221	48 278	3,33%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	223	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	275
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	116
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	24,37%	42
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	16
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	100
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	245
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	89
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	69
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	497
FCPR INTECH	1 500	2 000	8,70%	830
FCPR ATID FUND	970	1 000	17,22%	82
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	371
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	-
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500		-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	-
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	100
FCP SMART EQUITY 2	501	524	10,58%	-

FCPR "ALTER MED"	3 301	1 500	11,09%	-
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	-
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	-
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	38,03%	-
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	37,04%	11
FCPR TDF 3	4 000	400	27,97%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	19,23%	5
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	8
FCPR AZIMUTS	450	3 000	25,39%	-
FCPR JASMIN	4 000	4 000	4,14%	-
Total	44 632			3 224

(4) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Parts avec convention en rétrocession	-	1 630
Créances rattachées	-	5 686
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	-	-1 630
Plus-value réservées	-	-5 686
Total net	-	-

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2016
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4415	-289
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6764	5	57
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	16544	2142
ATI	Siège social : 9 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3077	6955	405
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	17530	76446	8009
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	0	0
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	306	4397	514
SANADET SICAV	Le carré de l'or les jardins du lac2-1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	140033	6757

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2016
AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	33785	1127
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fond Commun de Placement	30	6736	-222
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	4615	325
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1047	25168	2738
IRADET 20	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	527	2
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	53	-2
IRADETT100	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	267	-10
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	335	-35
SALAMETT CAP	Le carré de l'or les jardins du lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire de Capitalisation	70	51505	1930
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Résidence El Karama - Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire	70	6405	291

Note6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2017 à 68 833 KDT contre 64 514 KDT au 31.12.2016.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.16	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.17	Amort / Provision Cumul au 31.12.16	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.17	VCN au 31.12.17
1) Immobilisation Incorporelles	27 207	3 239	(4)	30 442	(18 377)	(2 711)	-	(21 088)	9 354
Logiciels	26 688	3 236	(4)	29 920	(18 377)	(2 711)	-	(21 088)	8 832
Droit au bail	404	-	-	404	-	-	-	-	404
Autres immobilisations incorporelles	115	3	-	118	-	-	-	-	118
2) Immobilisations Corporelles	137 510	12 270	(1 026)	148 754	(89 484)	(9 174)	875	(97 783)	50 971

<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>70 053</u>	<u>4 688</u>	<u>(15)</u>	<u>74 726</u>	<u>(39 857)</u>	<u>(3 810)</u>	=	<u>(43 667)</u>	<u>31 059</u>
Terrains d'exploitation	5 036	-	-	5 036	-	-	-	-	5 036
Bâtiments	16 929	364	-	17 293	(6 743)	(344)	-	(7 087)	10 206
Aménagements de bâtiments	48 088	4 324	(15)	52 397	(33 114)	(3 466)	-	(36 580)	15 817
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 587</u>	=	=	<u>8 587</u>	<u>(7 152)</u>	<u>(66)</u>	=	<u>(7 218)</u>	<u>1 369</u>
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 551	-	-	8 551	(7 152)	(66)	-	(7 218)	1 333
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>8 077</u>	<u>699</u>	<u>(136)</u>	<u>8 640</u>	<u>(5 354)</u>	<u>(507)</u>	<u>120</u>	<u>(5 741)</u>	<u>2 899</u>
Matériels de transport	9 708	974	(781)	9 901	(6 380)	(1 377)	745	(7 012)	2 889
Matériels informatique	36 581	5 319	(61)	41 839	(28 592)	(3 198)	10	(31 780)	10 059
Matériels de sécurité	4 488	589	(33)	5 044	(2 084)	(215)	=	(2 299)	2 745
<u>Autres immobilisations</u>	<u>16</u>	<u>1</u>	=	<u>17</u>	<u>(65)</u>	<u>(1)</u>	=	<u>(66)</u>	<u>(49)</u>
3) Immobilisations encours	7 658	5 639	(4 789)	8 508	-	-	-	-	8 508
Immobilisations corporelles encours	3 491	4 394	(4 305)	3 580	-	-	-	-	3 580
Immobilisations incorporelles encours	4 167	1 245	(484)	4 928	-	-	-	-	4 928
Total	172 375	21 148	(5 819)	187 704	(107 861)	(11 885)	875	(118 871)	68 833

Note7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 42 565 KDT contre 40 640 KDT au 31.12.2016, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes d'attente	12 157	16 234
Crédits & Avances aux Personnels	22 234	18 236
Impôts Actif	4 883	3 192
Charges à répartir	1 685	1 479
Stocks Imprimés & Fournitures	1 301	1 178
Crédits pris en charge par l'Etat	305	321
Total	42 565	40 640

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31.12.2017 contre un montant de 1 479 KDT au 31.12.2016 soit une augmentation de 206 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.17	Résorptions cumulées 2016	Résorption Exercice 2017	Résorptions cumulées 2017	V.Netto 31.12.17
Autres charges à répartir	4 314	1 517	1 112	2 629	1 685
Total	4 314	1 517	1 112	2 629	1 685

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note8 : Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2017, cette rubrique accuse un solde de 657 000 KDT enregistrant ainsi une hausse de 187 000 par rapport au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes débiteurs auprès de la BCT	-	-
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	-
Emprunts auprès de la BCT Dinars	657 000	470 000
Total	657 000	470 000

Note9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2017 un solde de 161 800 KDT contre un solde de 95 197 KDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	148 699	81 679
Dépôts et avoirs des établissements financiers	13 101	13 518
Total	161 800	95 197

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<u>Etablissements bancaires</u>	148 699	81 679
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	5 556	2 387
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	4 800	11 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	133 383	64 785
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	4 960	3 507
Autres dépôts à affecter	-	-
<u>Etablissements financiers</u>	13 101	13 518
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	13 101	13 518
Total	161 800	95 197

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	95 780	52 919	-	-	148 699
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	5 556	-	-	-	5 556
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	4 800	-	-	-	4 800
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	80 464	52 919	-	-	133 383
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	4 960	-	-	-	4 960
<u>Etablissements financiers</u>	13 101	-	-	-	13 101
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	13 101	-	-	-	13 101
Total	108 881	52 919	-	-	161 800

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	143 739	143 739
Dépôts et avoirs des établissements financiers	10 574	-	2 527	13 101
Total	10 574	-	146 266	156 840

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 689 210 KDT au 31 décembre 2017 KDT contre 4 082 787 KDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts à vue	1 608 011	1 372 768
Dépôts à Terme	1 791 734	1 595 012
Comptes d'épargne	992 975	890 793
Autres sommes dues à la clientèle	281 648	211 725
Dettes rattachées	14 842	12 489
Total	4 689 210	4 082 787

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 608 011	-	-	-	1 608 011
Dépôts à Terme	1 304 311	451 921	35 502	-	1 791 734
Comptes d'épargne	992 975	-	-	-	992 975
Autres sommes dues à la clientèle	281 648	-	-	-	281 648
Dettes rattachées	14 842	-	-	-	14 842
Total	4 201 787	451 921	35 502	-	4 689 210

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	19	-	1 607 992	1 608 011
Dépôts à Terme	7 000	-	1 784 734	1 791 734
Comptes d'épargne	-	-	992 975	992 975
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	281 648	281 648
Dettes rattachées	-	-	14 842	14 842
Total	7 019	-	4 682 191	4 689 210

Note11 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 248 017 KDT au 31 décembre 2017 KDT contre 149 186 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 98 831 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts matérialisés	84 546	53 587
Emprunts Obligataires	27 488	29 738
Emprunts subordonnés	55 285	22 021
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 773	1 828
Ressources spéciales	163 471	95 599
Ressources extérieures	159 528	93 968
Ressources extérieures en dinars	93 193	57 398
Ressources extérieures en devises	66 335	36 570
Ressources budgétaires	1 912	322
Dettes rattachées sur ressources spéciales	2 031	1 309
Total	248 017	149 186

Ventilation des ressources spéciales par ligne

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Ressources extérieures en dinars	93 193	57 398
Ligne BIRD	9 549	10 612
Ligne Italienne	9 110	4 280

Ligne allemande "FOCRED"	13	26
Ligne Espagnole	6 005	5 447
Ligne Française	1 790	1 742
Ligne FADES	7 473	7 195
Ligne KFW	52 880	20 199
Ligne AFD	6 373	7 897
Ressources extérieures en devises	66 335	36 570
Ligne BEI	66 335	36 570
Ressources budgétaires	1 912	322
Total	161 440	94 290

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	1 773	7 477	24 774	50 522	84 546
Emprunts Obligataires	-	2 081	4 163	21 244	27 488
Emprunts subordonnés	-	5 396	20 611	29 278	55 285
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 773	-	-	-	1 773
Ressources spéciales	8 246	18 314	33 971	102 940	163 471
<u>Ressources extérieures</u>	<u>4 303</u>	<u>18 314</u>	<u>33 971</u>	<u>102 940</u>	<u>159 528</u>
Ressources extérieures en dinars	4 303	10 232	20 078	58 580	93 193
Ressources extérieures en devises	-	8 082	13 893	44 360	66 335
Ressources budgétaires	1 912	=	=	=	1 912
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>2 031</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>2 031</u>
Total	10 019	25 791	58 745	153 462	248 017

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	18 237	-	66 309	84 546
Emprunts Obligataires	3 900	-	23 588	27 488
Emprunts subordonnés	13 955	-	41 330	55 285
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	382	-	1 391	1 773
Ressources spéciales	-	-	163 471	163 471
<u>Ressources extérieures</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>159 528</u>	<u>159 528</u>
Ressources extérieures en dinars	-	-	93 193	93 193
Ressources extérieures en devises	-	-	66 335	66 335
Ressources budgétaires	=	=	1 912	1 912
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>2 031</u>	<u>2 031</u>
Total	18 237	-	229 780	248 017

Note12 : Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 55 496 KDT au 31 décembre 2017 contre 67 670 KDT au 31 décembre 2016 soit une diminution de 12 174 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Frais liés au Personnel	24 300	20 689
Divers frais à payer	12 348	12 266
Impôts Passifs	10 915	16 002
Provisions pour risques et charges	9 709	10 919
Comptes D'attente	(1 776)	7 794
Total	55 496	67 670

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note13: Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2017 ont atteint 562 136 KDT fin 2017 contre 555 032 KDT fin 2016 soit une augmentation de 7 104 KDT ainsi détaillée :

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour exonérés Réinvest disponible	Réserve pour exonérés Réinvest indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2016 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	94 465	167 275	2 790	1 185	7	46 187	555 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(19 850)					19 850	-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2016											
Réserve pour réinvestissement						43 000				(43 000)	-
Dividendes										(23 000)	(23 000)
Résultats reportés									37	(37)	-
Solde au 31.12.2016 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	74 615	210 275	2 790	1 185	44	-	532 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					48 975	(48 975)					-
Résultat net 31.12.2017										30 104	30 104
Solde au 31.12.2017 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	123 590	161 300	2 790	1 185	44	30 104	562 136

En application des dispositions de l'article 19 de la Loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion de 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2017 à 256 469 KDT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	128 904
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	123 590
Autres Réserves :	3 975

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note14 : Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 514 721 KDT au 31 décembre 2017 contre 499 920 KDT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
en faveur des banques	232 362	240 949
en faveur des établissements financiers	-	-
en faveur de la clientèle	282 359	258 971
Total	514 721	499 920

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	232 362	232 362
en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
en faveur de la clientèle	-	-	282 359	282 359
Total	-	-	514 721	514 721

Note15 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 390 602 KDT au 31 décembre 2017 à 275 191 KDT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Crédits documentaires Import	187 889	185 340
Crédits documentaires Export	202 713	89 851
Total	390 602	275 191

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	187 889	187 889
Crédits documentaires Export	-	-	202 713	202 713
Total	-	-	390 602	390 602

Note16 : Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Effets refinançables données en garantie	228 000	180 000
BTA données en garantie	407 000	260 000
Emprunt national donné en garantie	24 000	30 000
Total	659 000	470 000

Note17 : Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 213 030 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement donnés	209 980	150 511
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
En faveur de la clientèle	209 980	150 511
Engagements sur Titres	3 050	500
Participations non libérées	3 050	500
Titres à recevoir	-	-
Total	213 030	151 011

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	=	=	209 980	209 980
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	209 980	209 980
Engagements sur Titres	=	=	3 050	3 050
Participations non libérées	-	-	3 050	3 050
Titres à recevoir	-	-	-	-
Total	-	-	213 030	213 030

Note18 : Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2017 à 588 595 KDT contre 373 203 KDT au 31 décembre 2016. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Garanties reçues de l'Etat	1 302	2053
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	131 510	265 672
Garanties reçues de la clientèle	455 783	105 478
Total	588 595	373 203

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2017 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	973	17 608	68 171	70 553
1	248	1 861	31 245	171 609
2	61	1 475	256	26 974
3	6	965	2 027	27 301
4	14	4 231	3 671	110 843
5	-	-	-	48 502
Total général	1 302	26 140	105 370	455 783

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2017 s'élèvent à -63 590 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Devises vendues au comptant à livrer	(77 784)	(116 087)
Devises achetées au comptant à recevoir	14 194	-
Total	(63 590)	(116 087)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2017 s'élèvent à -377 129 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Devises vendues à terme à livrer	(553 295)	(517 136)
Devises achetées à terme à recevoir	176 166	197 202
Total	(377 129)	(319 934)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note19 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 273 600 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 240 011 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
<u>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</u>	<u>8 612</u>	<u>5 815</u>
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 149	1 201
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	5 463	4 614
<u>Opérations avec la clientèle</u>	<u>264 988</u>	<u>234 196</u>
Intérêts sur crédit CT & MLT	217 998	193 751
Intérêts sur comptes courants débiteurs	46 990	40 445
Total	273 600	240 011

Note20 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 59 353 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 54 618 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Commissions sur comptes et moyens de paiement	34 156	31 044
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 220	9 089
Récupérations et autres commissions	12 038	11 583
Commissions sur opérations internationales	3 939	2 902
Total	59 353	54 618

Note21 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 84 507 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 68 096 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Gain net sur titres de placement	61 804	54 743
Gain net sur opérations de change	22 703	13 353
Total	84 507	68 096

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
<u>Titres de placement à revenu fixe</u>		
Produits sur Bons de Trésor	55 851	54 505
Décote sur titres de placements	(687)	(5 333)
Prime sur titres de placements	6 640	5 571
Total Gain net sur titres de placement	61 804	54 743

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2017	2016
Profit/ Perte sur opérations de change	3 263	1 116
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(69 273)	6 136
Profit/ Perte sur positions de change à terme	88 713	6 101
Total Gain net sur opérations de change	22 703	13 353

Note22 : Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 21 470 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 19 464 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	17 583	16 913
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 471	249
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 416	2 302
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	269	498
Agios réservés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	(269)	(498)
Total	21 470	19 464

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2017	2016
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	10 998	10 274
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	101	155
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	6 419	6 484
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	65	-
Total	17 583	16 913

Note23 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 192 193 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 160 116 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
<u>Intérêts encourus et charges assimilées</u>	<u>192 157</u>	<u>160 105</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	61 570	59 142
Opérations avec la clientèle	123 389	95 369
Emprunts et ressources spéciales	7 198	5 594
<u>Autres intérêts et charges</u>	<u>36</u>	<u>11</u>
Total	192 193	160 116

Note24 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 52 785 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 33 078 KDT au cours de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Dotations aux provisions sur créances douteuses	47 890	31 012

Désignation	2017	2016
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	545	2 129
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	7 133	5 167
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	7 390	1 400
Frais de recouvrement	877	935
Total dotations	63 835	40 643
Pertes sur créances	82	510
Radiation de créances	-	21 609
Total dotations & pertes et radiations sur créances	63 817	62 762
Reprises de provisions sur créances douteuses	(1 654)	(26 592)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(833)	(2 347)
Reprise de provisions collectives Cir BCT 2012-02	(45)	(745)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	-	-
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(8 600)	-
Total Reprises	(11 132)	(29 684)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(11 132)	(29 684)
Total	52 785	33 078

Note25 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 070 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 6 672 KDT au cours de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 944	6 710
Plus-value sur cession de titres de participations	210	-
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 084)	(38)
Total	8 070	6 672

Note26: Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 81 525 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 74 207 KDT au cours de l'exercice 2016 soit une augmentation de 7 318 KDT.

Désignation	2017	2016
Rémunération du personnel	63 582	57 602
Charges sociales	14 998	13 709
Autres charges liées au personnel	2 945	2 896
Total	81 525	74 207

Note27: Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 40 205 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 35 555 KDT au cours de l'exercice 2016 soit une augmentation de 4 650 KDT.

Désignation	2017	2016
Frais d'exploitation non bancaires	15 010	13 646
Autres charges d'exploitation	25 195	21 909
Total	40 205	35 555

Note28 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2017 et 2016 :

Désignation	2017	2016
Plus-values sur cession des immobilisations	(184)	(152)
Moins-values sur cession des immobilisations	-	1
Autres résultats exceptionnels	9 662	1
Total	9 478	(150)

Note29 : Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2017	2016
Contribution conjoncturelle	120	3 393
Total	120	3 393

Note30: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 0,301 dinars contre 0,462 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Désignation	2017	2016
Résultat net en KDT	30 104	46 187
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,301	0,462
Résultat dilué par action (en DT)	0,301	0,462

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note31 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de -221 359 KDT contre un solde de -249 769 KDT au 31 décembre 2016 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	195 735	91 731
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	148 384	53 972
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(565 477)	(395 472)
Total	(221 359)	(249 769)

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note32 : Réinvestissements exonérés :**

Au titre du résultat de l'exercice 2017, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 10 299 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 3 305 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2019 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note33 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agréée des dirigeants (en KDT).

	Direction générale		Directeur général adjoint		Membres du conseil d'administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	2 091	124	351	31	344	-
Dont émoluments et salaires	1 653	124	274	31	-	-
Dont charges sociales	382	-	64	-	-	-
Dont avantages en nature	25	-	13	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	31	-	-	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	2 091	124	351	31	344	-

Note34 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2017.

Note35 : Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 161 285 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2017			Engagement 31.12.2016		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	85 488	5 185	90 673	81 462	5 058	86 520
Groupe BEN SEDRINE	4 932	10	4 942	6 962	10	6 972
Groupe ABBES	14 048	27 313	41 361	5 919	21 404	27 323
Groupe RIDHA ZERZERI	21 286	1 379	22 665	12 490	24	12 514
Groupe BRAHIM ANANE	1 644	-	1 644	1 791	-	1 791
Total	127 398	33 887	161 285	108 624	26 496	135 120

- L'encours total au 31.12.2017 des engagements du Directeur Général Adjoint s'élève à 91 KDT.
- L'encours total au 31 décembre 2017 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 25 667 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2017	31.12.2016
UNIFACTOR	10 572	8 849
CODIS	7 920	8 688
Arab Tunisian Lease	6 401	7 018
ATD SICAR	774	1 041

Total	25 667	25 596
<ul style="list-style-type: none"> L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2017 sur les entreprises liées s'élève à 19 480 KDT et se détaille comme suit : 		
Entreprises liées	31.12.2017	31.12.2016
UNIFACTOR	2 200	3 200
ArabTunisianLease	17 280	16 700
Total	19 480	19 900
<ul style="list-style-type: none"> L'encours au 31 décembre 2017 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit : 		
Groupe Arab Bank	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et comptes courants	95 879	43 086
Emprunts et comptes courants	(993)	(6 031)
<ul style="list-style-type: none"> L'ATB a conclu en 2017 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, six nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant global de 37 500 KDT portant le montant total des fonds débloqués de 295 937 KDT à 329 937 KDT au 31.12.2017. <p>L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une rémunération annuelle hors taxe de 0,9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ; - Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et les produits des placements réalisés par le fonds et encaissés par l'ATB <ul style="list-style-type: none"> L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 87,80% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,08% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 15,85% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 15,79% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an. L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 37,10% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de 		

chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 23,93% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,16% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 1,14% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,44% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,52% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2017, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

Note 36 : Evénements postérieurs à la publication des états financiers

La banque a reçu en date du 17 Avril 2017, une correspondance de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à modifier les classes de risque d'une liste de relations. Cette modification a entraîné une baisse du résultat net de l'exercice et des capitaux propres de 23 078 KDT pour passer respectivement de 53 202 KDT à 30 104 KDT et de 585 234 KDT à 562 136KDT.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

2. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank , comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 562 136 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 30 104 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tusian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Question d'audit clé

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

Evaluation des engagements de la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (64%) et de celle du coût net du risque associé (impact de 46 236 Kdt en provisions individuelles et 18 182 Kdt en agios réservés) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes »

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

Evaluation des provisions sur fonds gérés

Au 31 décembre 2017, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de 340 440 kDT, pour une provision de 31 484 kDT, soit un montant net de 308 956 kDT, représentant 5% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2017 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

Question d'audit clé

exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 340 440 Kdt, soit 69% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

5. Paragraphe d'observation

Comme il est expliqué au niveau de la note 36 « Evénements postérieurs à la date de publication des états financiers », le présent rapport annule et remplace celui daté du 21 Mars 2018.

6. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la

banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons

toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

▪ Révélation au procureur de la république

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, et suite à la détection par la banque d'opérations frauduleuses dans l'une des agences, nous avons procédé à la révélation de ce fait au procureur de la république.

Tunis, le 20 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

**F.M.B.Z-KPMG
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI**

**C.M.C-DFK
Chérif BEN ZINA**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2017

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2017 des obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 6 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 300 KDT.

L'Arab Tunisian Bank a conclu six conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR », en vertu des quelles elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 37 500 KDT.

En contrepartie, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 0,9% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice.

En plus de cette commission, la « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2017 à 2 200 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 191 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%), les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31 décembre 2017, à 329 940 KDT (y compris les fonds réinvestis en 2017). La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2017 s'élève à 5 267 KDT TTC.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2017 à 17 280 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 225 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	15,85%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	15,79%	
FCP IRADETT 100	37,10%	
FCP IRADETT CEA	23,93%	
FCP SALAMETT CAP	0,16%	
FCP SALAMETT PLUS	1,14%	
ARABIA SICAV	87,80%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0,08%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
AXIS TRESORERIE SICAV	0,52%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,44%	

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.
 - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Le Directeur Général Adjoint reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
 - Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(EN KDT)

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	2 091	124	351	27	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	2 091	124	351	27	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z-KPMG
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI

C.M.C-DFK
Chérif BEN ZINA